

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Les salles sont mises à disposition gratuitement pour les manifestations organisées par les sociétés locales (liste officielle) de la commune et par les partis politiques constitués au niveau communal, à condition que la manifestation organisée soit conforme à leur but social.

Elles le sont également pour les répétitions qui précèdent les manifestations ou événements publics. Les lotos sont considérés comme une manifestation publique.

Le Conseil municipal se réserve le droit d'appliquer un tarif préférentiel à une société / association dans le cas de l'organisation d'une activité à but idéal.

Dans les autres cas, les salles et les équipements de base (descriptif des salles/couvert) sont loués selon le tarif suivant :

Tarifs de location des salles / couvert communaux / par jour										
	Gym (300 p.)	Complexe (100 p.)	St-Blaise (14 p.)	Espace Joseph Favre A rez inférieur (48 p.)	Espace Joseph Favre B rez supérieur (galerie)	Espace Joseph (salle du jumelage)	Salle bourgeoiale (combles) (20 p.)	Gauthier C.Pitteloud- J.Travelletti- P.Micheloud- Mi-Fa-Sol	Couvert de la Touille (entier 180 p. max.)	Couvert de la Touille (demi 90 p. max.)
Réceptions, réunions, fêtes pour sociétés ou privés (jusqu'à 48/ resp. 50 personnes)	300.-	150.-	pas admis	120.-	pas admis	pas admis	50.-	pas admis	180.-	100.-
Réceptions, réunions, fêtes pour sociétés ou privés (plus de 50 personnes)	300.-	150.-	pas admis	120.-	pas admis	pas admis	pas admis	pas admis	180.-	100.-
Expositions - galerie	pas admis	pas admis	pas admis	10 % des recettes. min. 100.- 150.- caution	10 % des recettes. min. 100.- 150.- caution	—	pas admis	pas admis	pas admis	pas admis
Rencontres après ensevelissements	150.-	100.-	pas admis	120.-	pas admis	pas admis	pas admis	pas admis	180.-	100.-
Concerts, théâtres, spectacles	300.-	150.-	pas admis	120.-	50.-	pas admis	50.-	pas admis	180.-	100.-
Bals	300.-	150.-	—	pas admis	pas admis	pas admis	pas admis	pas admis	—	—
Lotos	300	150.-	—	pas admis	pas admis	pas admis	pas admis	pas admis	—	—
Cours à but lucratif ou non lucratif (max. 2 x par semaine)	20.- / leçon	10.- / leçon	5.- / leçon	pas admis	pas admis	pas admis	10.- / leçon	à définir si disponibilité	—	—
Location mensuelle activité commerciale privée tels bureaux	—	—	—	—	—	—	—	à définir si disponibilité	—	—

Dépôt remise de clé : CHF 100.- pour les activités ponctuelles ; CHF 150.- pour les activités régulières

Tarif horaire lors d'intervention du service d'entretien et nettoyage (non inclus dans le tarif de location) : CHF 50.-

Tarif horaire lors d'intervention du service technique communal (non inclus dans le tarif de location) : CHF 60.-

Date et visas : 18.07.2019